

DOMITOR

the international society for the study of early cinema



Copy/Rights and Early Cinema

Seventeenth International Domitor Conference

The Library of Congress

National Audio-Visual Conservation Center – Packard Campus

Culpeper, Virginia

Thursday, June 9, 2022 - Sunday, June 12, 2022

Copyright, droits d'auteur (author's rights), licensing: Who owns the right to copy film, and how do those copyrights shape access to other spheres of democracy and culture? Across a range of national contexts, the legal right to copy, distribute and exhibit motion pictures was as central to the early film business as patents. Piracy in the early period was also rampant, and arguably helped to power the rapid development of an international film industry. Bureaucratic processes of copyrighting produced records of works that are themselves no longer extant. Other rights were in play, too. There were questions of rights over a dramatic performance or a screen adaptation of a text. There was the matter of the right to be filmed, or not to be filmed, which entailed questions of privacy and unwanted publicity. And, of course, such rights were not available to all, marked as they were by differences in race, ethnicity, class, gender, sexuality, and nationality that continue to restrict access today.

This conference takes up the question of rights in this diverse landscape of ownership, copying, piracy, and privacy in early cinema. We might think of the familiar challenges manufacturers faced in trying to apply “copyright” to the new commodity of “film”; trademarks and the patent wars; and the first recognition of “cinematographic works” at the 1908 Berlin Convention. But, what other national and local stories are there yet to be told? Who did legal rights to copy protect and legitimate in the first decades of cinema? Who has benefited from the legal vacuum, and what has the absence of copyright allowed for in terms of creation? Who was marginalized or disempowered by those protections? What did issues of copyright mean for African American filmmakers and performers or filmmakers beyond Europe and North America? And how can we open the topic up to new ways of thinking about film history in the context of other struggles, such as the relation between citizenship rights and the politics of social reproduction (housework, maternity, caring for children)?

As Domitor meets for its seventeenth international conference at the Library of Congress in 2022, we invite proposals that re-examine known cases of “rights at issue” and unearth hitherto unknown ones that shed light on the challenge of film’s novelty during its first twenty years. Possible topics include:

- early legal cases
- differing national definitions and precedents for legal rights to copy film or elements contained therein
- attempts at international coordination of copyright practices
- rights expressed in ways other than through copyright or *droits d'auteur*

- copyright as preservation source today (paper prints at the Library of Congress and the legal deposit of scripts at the National Library of France)
- questions of rights in relation to early “orphaned” and/or non-theatrical films
- sales versus licensing
- trademarks and logos
- early censorship regimes
- cartels and trusts
- piracy and copying
- authors' rights
- performers' rights
- implications of copyright practices in relation to social/political rights
- copyright in the context of scholarship and teaching on early films
- impacts of digital media and the internet on copyright issues for early films

Proposal Submission Process

Send proposals to domitor2022@gmail.com no later than October 22, 2021. Questions about the submission process should also be sent to that address. Proposals for individual presentations should be no longer than 300 words, plus a bibliography of three to five sources, and a brief biographical statement. Proposals may be written in either English or French. Only papers written in one of those two languages can be presented at the conference. Conference papers should be no longer than 3,000 words and must fit within a 20-minute presentation time (including audiovisual materials). **Conference participants may be asked to submit final drafts by 6 May 2022 to allow for translation.**

Proposals for pre-constituted panels of three participants will also be considered; such proposals should be submitted by the panel chair and consist of the collected individual paper proposals in addition to a brief rationale for the panel. While membership in Domitor is not required to submit a proposal, anyone presenting a paper at the conference must be a member: <https://domitor.org/membership/>. For more information on Domitor, the International Society for the Study of Early Cinema, visit <https://domitor.org/>.

DOMITOR

l'association internationale de recherche sur le cinéma des premiers temps



Le cinéma des premiers temps et les droits d'auteur et de reproduction

Dix-septième colloque international Domitor

The Library of Congress

National Audio-Visual Conservation Center – Packard Campus

Culpeper, Virginia, Etats-Unis

Jeudi 9 juin - Dimanche 12 juin 2022

Copyright, droits d'auteur, dépôts et licences : Qui détient les droits de reproduction des films, et comment ces droits conditionnent-ils l'accès aux autres domaines de la démocratie et de la culture ? A travers de multiples contextes nationaux, le droit légal de copier, distribuer et projeter des films fut aussi central que les brevets pour les débuts de l'industrie cinématographique. Le piratage était également très répandu et a sans doute contribué à une internationalisation très rapide de cette industrie. L'institutionnalisation du dépôt légal a contribué à la conservation d'œuvres qui seraient autrement perdues. D'autres types de droits étaient également en jeu. Que dire des droits sur les représentations dramatiques ou des droits d'adaptation d'un texte à l'écran ? Et le droit d'être filmé, ou de ne pas l'être, impliquant des questions de vie privée et de publicité non désirée ? Bien sûr, ces droits n'étaient pas à la portée de tous, marqués qu'ils étaient par des différences ethniques et raciales, des différences de classe, de genre, de sexualité et de nationalité qui continuent encore aujourd'hui à en limiter l'accès.

Ce colloque aborde la question du droit et du non-droit dans les contextes divers de la propriété, de la copie, du piratage et de la vie privée aux débuts du cinéma. On peut penser aux défis bien connus auxquels furent confrontés les fabricants devant appliquer le "droit d'auteur" à la nouvelle marchandise qu'était le "film", aux guerres des brevets et des sociétés de production, ainsi qu'à la première reconnaissance des "œuvres cinématographiques" à la Convention de Berlin de 1908. Mais quelles autres histoires nationales et locales reste-t-il à raconter ? Qui fut légitimé et protégé par les droits de reproduction, par le copyright, dans les premières décennies du cinéma ? Qui a bénéficié du vide juridique, et qu'a permis l'absence de droits d'auteur en termes de création ? Qui fut marginalisé ou dépossédé par ces mêmes droits ? Que signifiaient les questions de droits d'auteur pour les artistes afro-américains ou pour les créateurs de films en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord ? Et comment pouvons-nous étendre le sujet à de nouvelles façons de penser l'histoire du cinéma dans le contexte d'autres luttes, comme la relation entre les droits civiques et la condition des femmes (travail domestique, maternité, garde d'enfants) ?

À l'occasion du dix-septième colloque international de Domitor, qui se tiendra à la Bibliothèque du Congrès en 2022, nous vous invitons à soumettre des propositions visant à réexaminer des affaires de droits connues et à en découvrir d'autres, jusqu'alors inconnues, qui mettent en lumière le défi de la nouveauté du cinéma au cours de ses vingt premières années. Les sujets possibles incluent:

- les premiers cas juridiques
- les différentes définitions et précédents nationaux en matière de droits de reproduction des films
- les tentatives de coordination internationale des pratiques en matière de droits d'auteur et de reproduction
- les droits exprimés autrement que par le copyright et le droit d'auteur
- le dépôt légal comme source contemporaine de conservation (par exemple, les copies papier de la Bibliothèque du Congrès aux Etats-Unis, ou les scénarios déposés à la Bibliothèque Nationale de France)
- les films orphelins et les questions juridiques qu'ils soulèvent
- les enjeux légaux de la vente par opposition à la location
- les marques et logotypes
- les premiers régimes de censure
- les cartels et trusts
- pirater et copier
- les cas de conflits et d'affaires juridiques arguant du droit d'auteur
- les droits des acteurs et actrices
- les implications des droits d'auteur et de reproduction pour les droits politiques et sociaux
- les droits d'auteur et de reproduction dans le contexte de la recherche et de l'enseignement sur les films des premiers temps
- l'impact des médias numériques et d'internet sur les questions de droit d'auteur et de reproduction

Modalités de soumission des propositions

Les propositions doivent être envoyées à domitor2022@gmail.com jusqu'au 22 octobre 2021.

Toute question relative au colloque doit également être envoyée à cette adresse. Les propositions de communications individuelles ne doivent pas dépasser 300 mots, plus une bibliographie de trois à cinq sources et une brève notice biographique. Les propositions peuvent être rédigées en anglais ou en français. Seules les communications dans l'une de ces deux langues pourront être présentées au colloque. Lors du colloque, les interventions ne devront pas excéder la durée maximale de 20 minutes (éléments audiovisuels inclus) et le quota de 3,000 mots. **Les textes définitifs devront être soumis avant le 6 mai 2022 pour en permettre la traduction.**

Les propositions de panels préconstitués de trois participants sont également possibles. Celles-ci doivent être soumises par la présidente ou le président de séance et regrouper les propositions de contributions individuelles ainsi qu'une brève présentation expliquant la raison d'être du panel. Bien que l'adhésion à Domitor ne soit pas nécessaire pour soumettre une proposition, toute personne présentant une communication lors du colloque devra être membre de l'association: <https://domitor.org/fr/adhesion>. Pour plus d'informations sur Domitor, l'association internationale de recherche sur le cinéma des premiers temps, nous vous invitons à visiter le site <https://domitor.org/fr>.